

Résolution présentée par la délégation de la

Tunisie

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne Annulation des dettes des pays anciennement colonisés

L'Assemblée Générale,

Préoccupée par l'ampleur des dettes contractées par l'ensemble des pays anciennement colonisés envers la communauté internationale dirigée par les vieilles puissances coloniales européennes et les nouvelles grandes puissances comme la Chine qui mettent une pression économique et politique supplémentaire sur nos États et nos peuples,

Rappelant que l'impérialisme européen a engendré des dégâts politiques, économiques et humains qui resteront toujours plus élevés que les dettes réclamées par les pays créanciers,

Indulgente de seulement demander l'annulation de dettes et non un remboursement pour les dégâts et profits engendrés par les anciennes puissances colonisatrices et par la colonisation moderne de la Chine, ce qui, par ailleurs, demeurerait une compensation minimale vis-à-vis des cicatrices encore visibles aujourd'hui, héritage d'un passé et d'un présent colonial sanglant,

Choquée de l'hypocrisie de nos créanciers qui, en nous ayant prêté cet argent à des taux immoraux en sachant que nous ne pourrions jamais le rembourser, se sont servi de notre détresse financière pour servir leurs propres intérêts aux dépens du bien de nos nations,

Décide de demander l'annulation de l'ensemble des dettes des pays anciennement colonisés contractées envers la communauté internationale qui comprend les vieilles puissances coloniales, la Chine, les banques et fonds internationaux en réparation pour le pillage des ressources, l'exploitation des peuples et autres dégâts causés par un colonialisme, encore présent aujourd'hui, dont les marques resteront à jamais gravées dans l'histoire.

